

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6585e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 18 juillet 2011, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 18 juillet 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6585e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

« Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ont entendu des exposés présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, le général de division Abhijit Guha, Conseiller militaire adjoint, et M. Andrew Carpenter, Conseiller par intérim pour les questions de police.

Les membres du Conseil, M. Mulet, le général de division Guha, M. Carpenter et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

11-42003 (F) 180711 180711



